

Claude SOYER

architecte dplg

expert près la Cour d'appel de Versailles

13bis, rue de Gisors / 95300 PONTOISE

téléphone : 01.30.32.41.33

télécopie : 01.30.38.53.28

E-mail: Claude.r.Soyer@wanadoo.fr

PONTOISE le : 6 juin 2006

Monsieur Michel VAUTHRIN
Association Guillaume de Champeaux
1, rue des Champarts
77720 CHAMPEAUX

Code Aff. : 06-730 EC
V. Ref. :
Immeuble: Collégiale Royale Saint Martin de Champeaux
77720 CHAMPEAUX

A l'attention de Monsieur Michel VAUTHRIN.

RAPPORT TECHNIQUE

A la requête de Monsieur Michel VAUTHRIN, directeur artistique du Festival d'Art Sacré de CHAMPEAUX, animateur de l'Association Guillaume de Champeaux, nous soussignés Claude SOYER, Architecte DPLG, Expert près la Cour d'Appel de Versailles nous sommes rendus à CHAMPEAUX (77720) en la Collégiale Saint Martin, afin de donner un avis sur la stabilité du bâtiment et les risques éventuellement exposés au public en raison de cet état.

En effet, en raison d'un avis défavorable de la Commission Communale de Sécurité, Monsieur le Préfet de Seine et Marne a pris un arrêté d'interdiction d'accès au public, quelques jours avant l'ouverture du 24e Festival d'Art Sacré.

L'Association organisatrice de ce Festival souhaitait avoir un avis neutre d'expert sur les risques éventuels.

Titulaire d'un diplôme d'architecte DPLG en 1973, nous avons créé notre cabinet en 1977, en nous spécialisant dans le domaine de la réhabilitation d'immeubles anciens. Cette expérience nous a permis d'être inscrit sur la liste des experts près la Cour d'Appel de VERSAILLES en 1986, sous la rubrique Architectes. Cette activité développée depuis 20 ans nous a permis d'approfondir notre connaissance de la pathologie du bâtiment, en plus de 500 missions d'expertise judiciaire, une centaine de missions de péril imminent sur requête de divers maires en Val d'Oise et Hauts de Seine, et autant de missions de conseil.

Le lundi 5 juin 2006 à 15 heures, nous nous sommes rendus sur place et nous avons rencontré Monsieur Michel VAUTHRIN et Monsieur LAGÜES-BAGET, Maire de CHAMPEAUX qui nous ont exposé le contexte dans lequel cette demande d'avis intervenait, et qu'il n'y a pas lieu de rappeler ici dans les détails.

Nous précisons avoir visité la Collégiale pendant deux heures, sans avoir pris connaissance du dossier, sans avoir rencontré Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques en charge de l'immeuble, sans avoir pris connaissance des audits techniques qui ont pu être établis en préparation de la Commission de sécurité.

Notre avis informel est donc établi sur les seules observations visuelles que nous avons pu faire durant cette visite de deux heures, sans investigations approfondies, et il est nécessairement non exhaustif.

